

NOS CERTIFICATS

La société va maintenant émettre deux catégories de certificats "de participation" pour les sommes de \$500, \$1,000, \$2,000 et \$3,000. 1° L'ancien certificat de dotation continuera à être émis ; il assure un capital héritage au décès du sociétaire et le paiement d'une indemnité en cas d'invalidité absolue et donnera lieu au paiement des contributions jusqu'à 70 ans seulement, puis au remboursement du chiffre du certificat par versements annuels. 2° Le nouveau certificat émis "d'assurance au décès (vie entière)" ne sera payable qu'au décès du sociétaire, comme le certificat des Forestiers Catholiques et des Artisans, et les contributions seront exigibles jusqu'à la mort du sociétaire. Les membres seront libres de choisir l'un ou l'autre de ces certificats après autorisation du médecin en chef. Va sans dire que les contributions pour un certificat d'assurance au décès (vie entière) sont moins élevées que celles d'un certificat de dotation qui donne des avantages plus grands.

Il y a droit à un certificat de participation acquise après 10 ans et 20 ans, pour les deux catégories de certificats.

TAUX DES CONTRIBUTIONS CAISSE DE DOTATION

Cette caisse va continuer à recevoir les contributions payées pour les certificats de dotation et elle recevra également les contributions qui seront versées pour les nouveaux certificats d'assurance au décès. Les nouveaux taux sont publiés à l'intérieur de la couverture de la revue, ainsi que ceux pour certificats d'assurance au décès. Le nouveau tarif n'affectera pas — du moins quant à présent — les membres admis avant le premier novembre courant, pour les certificats de dotation en vigueur avant cette date.

* * *

Comme on le voit ces amendements ont une portée considérable, car ils tendent à solidifier notre belle société, à rendre le jeu de son fonctionnement plus facile et à étendre son champ d'action.

Pages Canadiennes

BIENFAITS DU COMMERCE

Le commerce, comme tous les autres arts, ses frères, a eu pour mère la nécessité où les hommes n'ont pas tardé à se trouver, de recourir à la division du travail, pour se pro-

curer la plus grande somme possible de bien-être matériel. Il sert en outre de lien entre eux tous, pour les faire contribuer de concert au bonheur et à l'avancement de l'humanité, et l'on peut ajouter que tous les autres arts sont ses tributaires, ses obligés au moins, puisque sans lui ils ne pourraient chacun remplir que bien imparfaitement leur fins et leur objets, tant particuliers que généraux. A quoi servirait, par exemple, que la Louisiane et les états voisins produisissent le coton en si grande abondance, si le commerce n'était là pour l'échanger contre les produits manufacturés ou les capitaux de l'Europe ? A quoi servirait que le Canada possédât les plus belles forêts du monde, si le commerce ne nous ouvrait les marchés de l'Angleterre, auxquels il nous est permis d'ajouter ceux des États-Unis ? A quoi servirait aux différents arts, même d'un seul et même pays, de multiplier leurs produits, si le commerce n'était là aussi pour les échanger contre ceux des autres nations ? L'agriculteur, sans le commerce, courrait le risque d'être, sur des tas de blé, exposé à mille privations, et les autres artisans à mourir de faim sur des monceaux de produits manufacturés. On sait qu'il est hors de raison pour chaque art, chaque métier, de colporter au loin ses produits, à la recherche des acheteurs. Ce serait refouler l'industrie où elle en était aux premiers âges du monde, alors que les hommes se contentaient, pour vivre, du lait et de la chair de leur troupeau, dont les toisons leur fournissaient aussi le vêtement.

ET. PARENT.

Bonaparte conversait volontiers sur les questions religieuses avec Monge, Laplace, les savants qu'il honorait. "Tenez, disait-il un jour à Monge, ma religion à moi est bien simple. Je regarde cet univers si vaste, si compliqué, si magnifique, et je me dis qu'il ne peut pas être le produit du hasard, mais l'œuvre d'un être tout puissant, supérieur à l'homme autant que l'univers est supérieur à nos machines." — THIERS.

Ni le brandy, ni la bière, ni le vin ne nourrissent. Entre la bière et le pain comme aliment la différence est de 3 à 50, entre le vin et le pain de 1 à 50. L'alcool brûle, fait explosion dans l'estomac, mais il ne nourrit pas. — Chanoine R. P. SYLVAIN.

L'alcoolisme doit être considéré comme une des causes les plus puissantes de dépopulation. — DR LEGRAIN.